

REGLEMENT XTREME SURVIVAL

ATTENTION, tout stage ne présentant pas au minimum 5 inscrits pourra éventuellement être annulé ou déplacé à une autre date. Dans le cas d'une annulation de la part de l'organisation, vous seriez intégralement remboursé de la somme versée.

Si le moniteur responsable du stage constate sur place que vous n'êtes pas en état de suivre les activités il pourra vous en interdire l'accès, pour votre sécurité et celle des autres.

Si le moniteur constate que vous n'avez pas emporté les effets de paquetage obligatoire pour le déroulé du stage, celui-ci pourra vous en refuser l'accès sans remboursement possible.

Nombre de places limité à 25 personnes.

Attention, une inscription est ferme et définitive, aucun remboursement ne sera possible.

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique d'activités de loisir en extérieur daté de moins d'un an le jour de l'événement, est obligatoire. Le certificat type sera en téléchargement sur la plate-forme d'inscription.

Mentions légales :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à assurer la préparation de chaque stage ou cours.

Le destinataire des données est uniquement le staff Xtreme Survival

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Staff Xtreme Survival à cette adresse

courriel : contact@xtreme-academy.com

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

En participant à ce stage vous acceptez l'utilisation et la diffusion de photos sur lesquels vous apparaissez. Si vous souhaitez ne pas apparaître sur nos publications il faudra le signaler dès le début du stage.

A tout moment vous pouvez décider de mettre fin au stage et de quitter le lieu de l'évènement. Cependant Il est impératif de le signaler au responsable du stage pour des raisons de sécurité.

Information sur les risques

J'atteste avoir lu ce document, et avoir compris les risques, listés ci-dessous, auxquels je m'expose en participant au stage de formation organisé par Xtreme Survival

Accidents :

- Fractures, Entorses de la cheville, du genou, ou autres atteintes à l'appareil locomoteur du fait d'un terrain accidenté ou d'un faux pas ;
- Blessures diverses lors d'une chute, d'un impact, d'une collision, notamment en terrain escarpé ou accidenté ;
- Blessure au dos dû au port de charges lourdes (ramassage de bois, transport de matériel...)
- Coupures (du fait des ateliers avec des outils coupants, ou de la présence d'objets tranchants sur le terrain) ;
- Blessures aux yeux, notamment à cause de la végétation ou d'éclats lors des travaux sur le bivouac;
- Brûlures (notamment lors de l'utilisation de feux de camps, réchauds, liquides chauds...) : ces brûlures peuvent être aggravées par le port de vêtements en tissus synthétiques qui peuvent brûler et/ou fondre et coller à la peau ;

Risques environnementaux :

- Piqûres d'insectes : guêpes, abeilles, scorpions, scolopendres, moustiques, taons, tiques (ces dernières pouvant transmettre des maladies graves dont la maladie de Lyme et diverses formes encéphalite virale) ;
- Exposition à la chaleur, avec risque d'hyperthermie et ses complications ;
- Exposition au froid, avec risque d'hypothermie et ses complications, gelures, etc.
- Présence de parasites, protozoaires, bactéries, virus ou divers polluants chimiques dans l'eau ou les végétaux récoltés et consommés sur le terrain ;
- Exposition au pollen, spores, et autres agents pathogènes ou allergènes présents sur le terrain ;
- Exposition au soleil, avec les risques de coup de soleil et brûlures qui y sont inhérents ;

Risques occasionnels :

- Foudre, chutes de grêle, tempêtes de neige et impossibilité de circuler, chutes de branches, chutes d'arbres, chutes de pierre en milieu montagnard, feux de forêt ou d'herbes, morsures de vipères, glissements de terrain.
- Risque de noyade lors des ateliers franchissement ou en présence de plans d'eau à proximité.

J'atteste par ailleurs être titulaire d'une assurance responsabilité civile qui couvre les préjudices que je pourrais causer à des tiers pendant le stage de survie en question. Je comprends qu'en cas de non-respect des consignes, le Xtreme Survival ne pourra en aucun cas être tenu responsable de mes actes.

J'atteste finalement avoir vu un médecin qui certifie l'absence de toute contre-indication, pour moi, à la pratique de ce stage.